

SEANCE DU 06 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 28/06/2023 s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, VANDENDORPE, GUERIN, SOUBISE, PERRIGAULT, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GRENAT, FOUCTEAU-ESPINASSE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés ANTOINE Caroline, AUBERTOT Cédric, GALLWA Catherine, LESCOP Giliane, MINIER Quentin
Conseillers votants : 9
Secrétaire de séance : Mathieu SOUBISE

Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du vendredi 09 juin 2023. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2023/24 Désignation du coordonnateur communal pour la campagne de recensement 2024

Monsieur le Maire explique que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2024 les opérations de recensement de la population.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Le Conseil municipal décide :

- De désigner Madame BÉRING Céline, secrétaire de mairie, comme coordonnateur de l'enquête de recensement. Elle sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte. L'arrêté de nomination sera établi avant le 30 août 2023.

2023/25 Modification du projet « aménagement viabilisation et cheminement doux »

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 17 janvier dernier le projet de créer un aménagement « viabilisation et cheminement doux » a été acté afin de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Après avoir reçu des services de la préfecture le 26 avril dernier un courrier rejetant notre projet la commune avait décidé de ne pas y donner suite.

Toutefois après une seconde programmation des aides, la préfecture a relancé dernièrement la commune en proposant une dotation à hauteur de 20 000 €.

Suite à cette nouvelle relance, Monsieur le Maire demande aux élus de revoir le projet. Après analyse du dossier et les délais limités,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **DE MAINTENIR** le projet cheminement doux en annulant l'enfouissement des réseaux

- **DE SOLLICITER** de nouveau la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

2023/26 Modification du tableau des emplois. Création de poste suite à avancement de grade

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 06 juillet 2015 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 10/05/2022,

Vu le tableau des emplois de la commune mis à jour,

Considérant la possibilité pour les agents titulaires de la collectivité de bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté,

Considérant qu'au titre de l'année 2023, il peut être proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à pourvoir à compter du 15/12/2023 (grade d'avancement)

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- Article 1 : La modification du tableau des emplois de la commune est approuvée et par conséquent, la création du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à pourvoir à compter du 15 décembre 2023 à temps complet.
- Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent concerné et aux charges sociales s'y rapportant sont prévus au budget communal 2023.

Informations

Fête à l'entrecôte

Jeudi 13 juillet à Marcilly sur le terrain scolaire suivie du feu d'artifice à 23 h. Une retraite aux flambeaux sera organisée vers 21h45.

Paëlla du gardon

Samedi 22 juillet à 12 h au camping organisé par l'association « Le gardon de Marcilly »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 06 JUILLET 2023 : liste des délibérations et tableau des visas

- 2023/24 Désignation du coordonnateur communal pour la campagne de recensement 2024
2023/25 Modification du projet « aménagement viabilisation et cheminement doux »
2023/26 Modification du tableau des emplois. Création de poste suite à avancement de grade

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
VANDENDORPE Benoît	
GUÉRIN Isabelle	
PERRIGAULT Marylène	
ANTOINE Caroline	<i>Absente excusée</i>
AUBERTOT Cédric	<i>Absent excusé</i>
GALLWA Catherine	<i>Absente excusée</i>
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
LESCOP Giliane	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	
MINIER Quentin	<i>Absent excusé</i>
SOUBISE Mathieu	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	